

Compte rendu de la séance du 13 mars 2019

COMMUNE DE COUZOU

Séance du 13 mars 2019

Date de la convocation: 05/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT

Présents : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Emmanuel ROY DE LACHAISE

Représentés:

Excusés: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS

Absents: Nadine PENCHENAT-LAUBIE

Secrétaire de séance: Anne BAZALGUES

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 février 2019
- Présentation de l'ordre du jour

Délibérations :

- 1- Autorisation de dépense nouvelle opération n°93, réhabilitation du logement communal
- 2- Autorisation de dépense nouvelle opération n°94, enfouissement Poudurac
- 3- Validation du programme d'action et du budget associé pour le projet Commune pilote TVB

Questions et informations diverses

M. le Maire, suite à un échange avec le Trésorier de Gramat, indique que la première délibération à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être car les sommes nécessaires au règlement des factures de l'opération n°93 sont disponibles. Ce premier point est donc retiré en accord avec le Conseil Municipal.

Délibérations du conseil:

Autorisation de dépense nouvelle FDEL (DE 2019 006)

Dans le cadre de l'opération n°94, enfouissement Poudurac, la FDEL annonce une facture résiduelle d'un montant total TTC de 20 400.00 €. M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser une dépense nouvelle afin de pouvoir finir de régler cette facture pour ce montant.

Cette dépense sera inscrite au budget 2019 en dépenses d'investissement sur l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

Validation du programme d'action et du budget associé pour le projet Commune pilote TVB (DE 2019 007)

M. le Maire rappelle l'engagement de la Commune dans le programme d'action des Communes pilotes en matières de Trame Verte et Bleue (TVB).

Il présente ensuite le compte rendu de la réunion publique du 20 février 2019 (2ème réunion), au cours de laquelle ont été définies les actions à engager ainsi que les référents pour chacune d'elles :

- Participer à la mise en place d'un point d'observation astronomique à Bélugue, référente Sandrine Rivière,
- Mettre en place un inventaire photo des points d'intérêt de la commune, référent Daniel Boudot,
- Poursuivre l'inventaire du réseau de mares de la commune, référent Laurent Clavel.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy dispose d'une enveloppe d'environ 2 000.00 €, en co-financement avec la Région et l'Europe, pour couvrir les frais que la Commune engagera dans cette action.

Le budget moyen prévu par le Parc naturel est de 500.00 € par action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce programme à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

Questions et informations diverses

Adressage communal

Dans la continuité du programme d'adressage communal, M. le Maire a pris contact avec le Parc naturel régional des Causses du Quercy afin de déterminer les hameaux et autres lieux à signaler (église, foyer rural...). Un relevé précis des besoins serait réalisé par M. Jean-François HESSEL, Chargé de Mission au Parc naturel régional, sous réserve de signer la convention "pour la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une signalisation d'information locale". Le montant de cette prestation serait de 270 €. L'objectif de ce partenariat est de s'inscrire dans la charte signalétique du Parc et, ainsi, être identifié comme commune membre de ce territoire. A l'argument du coût opposé par un conseiller, M. le Maire répond qu'il s'agit confier la tâche à des personnes rompues à ce type d'exercice, afin d'éviter de mobiliser du temps supplémentaire sur un programme déjà chronophage.

Par ailleurs, M. le Maire précise que les personnes souhaitant faire signaler leur activité pourraient s'inscrire dans ce programme en prenant en charge le coût des panneaux les concernant, mais tout en bénéficiant du conseil et du savoir-faire du Parc naturel régional.

Concernant l'adressage communal lui-même, les besoins en termes de nombre de numéros de rue et de plaques de rues ont été finalisés avec le SDAIL. M. le Maire a demandé différents devis pour préparer le choix définitif du fournisseur.

Liste des projets de travaux envisagés pour 2019-2020

M. le Maire présente une liste des travaux qu'il souhaite inscrire dans le programme annuel d'investissements :

- la réserve incendie ou le plafond coupe-feu dans la salle du Conseil, qui ont déjà fait l'objet d'une demande de subventions auprès de l'état,
- la restauration des vitraux de l'église, qui pourrait être réalisée sous réserve d'obtention de subventions de la Région, du Département et de Cauvaldor,
- l'adressage communal, qui est déjà bien engagé,
- la réfection des peintures du rez-de-chaussée de la Mairie, afin d'uniformiser la couleur des huisseries de l'ensemble du bâtiment.

Il invite les Conseillers Municipaux à réfléchir et proposer, le cas échéant, d'autres projets qu'ils jugeraient utiles.

Information Comité des Fêtes

Sandrine RIVIERE informe le Conseil Municipal du projet du Comité des Fêtes d'organiser une chasse aux œufs pour les enfants de la commune le samedi 13 avril 2019 et demande si le principe de jumeler cette animation avec une action dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (sortie ballade-photo sur des points d'intérêt spécifiques) serait envisageable. Le Conseil Municipal y étant favorable, elle fera une proposition dans ce sens au Comité des Fêtes.

Comités de pilotage Natura 2000

Deux sites Natura 2000 étant situés sur la commune de Couzou, nous avons accueilli la réunion annuelle de leurs comités de pilotage. Une vingtaine de personnes étaient présentes, dont Mme Martine SALINIER, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Gourdon. A l'occasion de cette réunion, un incident inhabituel est signalé : un hibou grand-duc "persécute" un élevage de canards sur la commune de Rocamadour, causant des pertes non négligeables à l'éleveur concerné. Il s'agit d'un cas isolé malgré une certaine population de grands ducs dans le secteur. La présence de nombreux corbeaux pose aussi problème sur ce territoire. A l'époque où les cadavres d'animaux étaient laissés à l'écart dans la nature, les prédateurs ne s'en prenaient pas aux animaux vivants.

Au sein du Conseil Municipal, la possibilité est évoquée de solliciter une autorisation exceptionnelle, à titre expérimental, auprès de la Préfecture, afin de mesurer les effets de l'implantation d'une aire de dépôt de cadavres d'animaux sur la commune. M. le Maire prendra attache auprès des services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 4 avril à 18h45 pour le vote du budget.